

Jacques MÉZARD, Ministre de la Cohésion des territoires

Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Cohésion des territoires

Delphine GENY-STEPHANN, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances

Paris, le 4 juin 2018

Note aux rédactions

Jacques MÉZARD,
Ministre de la Cohésion des territoires,
Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Cohésion
des territoires

Et

Delphine GENY-STEPHANN, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances

vous invitent à la signature de la

Convention Tripartite de Prêt de Haut de Bilan Bonifié, entre Action Logement, la Caisse des dépôts et des consignations et l'Etat

mardi 5 juin 2018 – 11h00 Hôtel de Castries, 72 rue de Varenne – Paris 7^{ème}

Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des Territoires, Julien Denormandie, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la cohésion des territoires, Delphine Gény-Stephann, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Eric Lombard, Directeur Général de la Caisse des Dépôts, Bruno Arcadipane, président d'Action Logement et Jean-Baptiste Dolci, vice-président d'Action Logement signeront mardi 5 juin la convention tripartite CDC – Action Logement – Etat relative au dispositif de financement « PHB 2.0 ».

Cet accord lancera officiellement l'offre de prêt de haut de bilan de deuxième génération via une souscription en ligne sur le site Banque des Territoires - Prêts¹ jusqu'au 10 juillet.

Cette offre visera à soutenir les investissements des bailleurs sociaux par l'octroi d'un financement assimilable à des quasi fonds propres, à hauteur de 2 milliards d'euros, intégralement bonifié par Action Logement.

Cette enveloppe est destinée à soutenir la production neuve de logements sociaux à hauteur d'environ 80 % (dont 15 % ciblés pour le logement des jeunes et 30 M€ dédiés à la maîtrise d'ouvrage d'insertion), et leur réhabilitation à hauteur d'environ 20 %.

Elle sera réservée aux bailleurs et aux groupes impliqués dans un projet de restructuration ou ayant déjà les caractéristiques visées par la restructuration du secteur contenue dans la future loi ELAN (Evolution du Logement, Aménagement et Numérique).

-

¹ www.prets.caissedesdepots.fr

² Il s'agit d'opérateurs qui outre le portage des murs et la gestion locative, assurent des prestations d'accompagnement social, au service de leurs locataires.

Cet accord inédit témoigne de la volonté du Gouvernement d'améliorer l'efficacité du logement social et d'offrir ainsi de meilleures conditions de vie à nos concitoyens.

Pour vous accréditer :

secretariat-presse@cohesion-territoires.gouv.fr

Contacts presse:

Ministère de la Cohésion des territoires : 01 44 49 85 65 Ministère de l'Économie et des Finances : 01 53 18 33 80 Groupe Caisse des Dépôts – Service presse : 01 58 50 40 00 Action logement : 01 55 30 70 75 / 70 77

www.cohesion-territoires.gouv.fr

@Min_Territoires